

EDITO

Changements climatiques

Les maires agissent déjà !



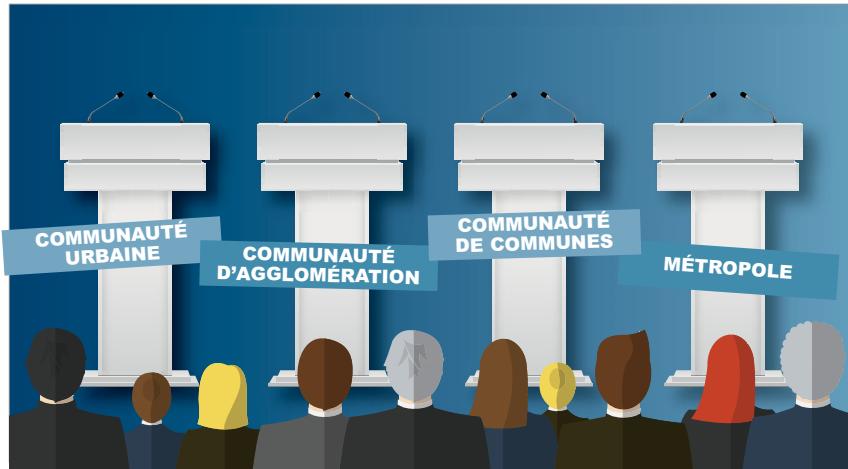
En accueillant la conférence sur le climat en décembre 2015 (dite COP21), notre pays sera au centre d'un débat essentiel pour l'avenir de notre planète. L'AMF s'associera bien entendu à cette démarche qui transcende toutes les différences.

Rappelons que les maires et présidents d'EPCI n'ont pas attendu ces négociations onusiennes pour s'engager en faveur de l'environnement. Le tri et le recyclage des déchets, le développement d'énergies renouvelables, les circuits courts, les transports collectifs, la rénovation énergétique des bâtiments, ... sont quelques exemples qui montrent que les élus locaux agissent concrètement. Au défi global du changement climatique la réponse sera locale et plurielle.

Les solutions que nous mettons en œuvre sont efficaces car adaptées aux réalités et construites avec et au plus près de la population. La sensibilisation des habitants que nous menons grâce, par exemple aux campagnes de tri sélectif, est là aussi un vecteur indispensable du changement de nos comportements individuels et collectifs.

Installer des ampoules à économie d'énergie dans tout l'éclairage public ou rénover des équipements anciens énergivores a un coût. Et c'est aussi ce volontarisme là que la baisse drastique des dotations de l'Etat aux collectivités locales risque d'enrayer et ce, d'autant plus que les normes contraignantes et coûteuses pèsent sur les collectivités et les empêchent d'avancer. L'AMF ne manquera pas de rappeler cette année le rôle de nos communes et intercommunalités pour consolider cet élan collectif qui se manifestera notamment lors de notre prochain Congrès. Là-encore, faisons confiance aux initiatives locales pour aller résolument de l'avant.

FRANÇOIS BAROIN



Rencontre des intercommunalités

Le 15 avril prochain, l'Association des maires de France invite les élus communaux et intercommunaux à débattre et à échanger sur l'évolution des intercommunalités, au moment où l'examen du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) se poursuit au Parlement.

Cette journée, présidée par François Baroin, sera organisée en deux tables rondes conduites par André Laignel et Françoise Gatel, respectivement président et rapporteure de la commission Intercommunalité de l'AMF.

La nouvelle gouvernance des communautés

Patrick Le Lidec, chargé de recherche à Science-Po, introduira la matinée et présentera les enjeux de la réforme territoriale. Au cours de la première table ronde, les deux rapporteurs du projet de loi NOTRe, le député Olivier Dussopt et le sénateur Jean-Jacques Hyest, débattront de la nouvelle organisation des intercommunalités dans les territoires et défendront leur vision du volet intercommunal de la réforme. Les échanges porteront sur les objectifs et les enjeux, pour les intercommunalités, d'une relance des schémas départementaux de coopération intercommunale, alors que le seuil de 20 000 habitants souhaité par le gouvernement a été

rétabli par l'Assemblée nationale. Peut-on mener simultanément une extension des périmètres et un renforcement des compétences des communautés ? Quelles en seraient les conséquences ? La nouvelle gouvernance des communautés sera également abordée au cours de cette première séquence. Sylvie Escande-Vilbois, inspectrice générale de l'administration et co-auteure du rapport d'évaluation sur les mutualisations au sein du bloc communal, copiloté pour la première fois par l'Etat et l'AMF, introduira les échanges de l'après-midi consacrés à « la mutualisation des services, un enjeu pour le mandat ». En présence de représentants d'intercommunalités porteurs de projets de mutualisation, cette seconde table ronde sera l'occasion de faire un retour sur les pratiques et de présenter des éléments de méthode.

Seront abordés les effets du schéma de mutualisation des services sur le redéploiement des ressources humaines mais aussi le coefficient de mutualisation et d'intégration préconisé dans le rapport IGA-IGF.

Retrouvez le programme détaillé la journée sur le site de l'AMF www.amf.asso.fr

Inscriptions obligatoires : nathalie.sebba@amf.asso.fr (AMF – Département intercommunalité et territoires), dans la limite des places disponibles.

Lieu : AMF - Auditorium - 41, quai d'Orsay - 75007 Paris.

Rencontre nationale des communes nouvelles le 27 mai prochain

De nombreux territoires ont d'ores et déjà engagé une réflexion et des démarches dans la perspective de créer une commune nouvelle d'ici la fin de l'année 2015. Afin d'accompagner cette dynamique, l'Association des maires de France organise une Rencontre nationale des communes nouvelles le 27 mai prochain à Paris au palais d'Iéna (Conseil économique, social et environnemental).

Cette rencontre, présidée par François Baroin, sera l'occasion de réunir l'ensemble des élus des communes nouvelles existantes ou en projet pour échanger, partager leurs expériences et s'informer. Elle permettra tout au long de la journée (de 9h30 à 17h) de revenir sur les enjeux liés à leur création, les modalités techniques et pratiques de leur réalisation à la lumière notamment des nouvelles dispositions issues de la loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes, mais aussi de rappeler les conditions de leur succès.

La séquence du matin sera réservée à des débats et des échanges autour du thème : « les communes nouvelles, une véritable réforme territoriale en marche ». L'accueil est assuré par Jean-Paul Delevoye, président du CESE et la clôture par Gérard Larcher, président du Sénat. Michel Mercier, sénateur-maire de la commune nouvelle de Thizy-les-Bourgs, Jacques Pélassard, député-maire de Lons-le-Saunier, président d'honneur de l'AMF, Christine Pires-Beaune, députée du Puy-de-Dôme (sous réserve), Christian Bilhac, maire de Péret ainsi que de nombreux élus et experts participeront à ces débats pour apporter leurs analyses et témoigner de leurs expériences.

Cette séquence sera suivie l'après-midi d'ateliers techniques pour répondre aux multiples questions, juridiques et financières qui se posent aux élus et à leurs services et apporter des réponses concrètes et pratiques.

Cette rencontre est organisée en partenariat avec Mairie-conseils de la Caisse des dépôts.



Inscription obligatoire auprès de :

nathalie.sebban@amf.asso.fr (dans la limite des places disponibles).

Lieu : Palais d'Iéna - Conseil économique, social et environnemental - 9, place d'Iéna - 75016 Paris. Métro : Iéna

*Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/rubrique
Communes nouvelles à partir de la page d'accueil.*

Le Direct de l'AMF

L'AMF, en partenariat avec Idéal Connaissances, propose une « webtv » mensuelle sur un thème d'actualité de la gestion publique locale. Interactive, cette émission permet aux internautes de poser des questions en direct à un ou deux invités qui abordent les grands dossiers de l'actualité. Les prochaines éditions auront lieu le 21 avril prochain de 1h à 12h sur « l'évolution des intercommunalités » et le 26 mai prochain sur « La mise en accessibilité des bâtiments publics ».

Connectez-vous sur <http://ledirectamf.fr> (inscription obligatoire des internautes) : regardez, écoutez et posez vos questions en direct. Pour suivre les échanges sur Twitter : #IDEALDIRECTAMF

Une initiative valorisant l'action des élus locaux

Dans un contexte où il est de mise de dénigrer les élus, l'Association des maires de France rend hommage au documentaire *Vie de maire, Les dessous de l'écharpe*, diffusé sur Public Sénat et permettant d'avoir une vision sincère et juste de l'action de six élus lors des dernières élections municipales. Cette initiative citoyenne rend justice à ceux qui incarnent le premier maillon de la vie démocratique française. Quels que soient leurs origines, leur métier et leur commune, ces élus ont tous un point commun : « ils aiment les gens » comme le



dit Pascal Carcanade, réalisateur du film. L'AMF est heureuse de promouvoir ce film qui s'accompagne, pour aller plus loin, de la revue *Édiles, Dans la peau de l'élu public n°1*.

Les élus locaux auraient un grand intérêt à diffuser ce documentaire, afin qu'il soit vu par le plus grand nombre de nos concitoyens et permettre d'engager un débat sur les vrais enjeux de nos territoires. L'AMF regrette d'ailleurs qu'une grande chaîne du service public n'ait pas diffusé ce film.

Plus d'information sur www.viedemaire.fr

Agence France locale : première émission obligataire

L'Agence France Locale (AFL) vient de clôturer avec succès son émission obligataire inaugurale pour un montant total de 750 millions d'euros. Cet accueil démontre la confiance et l'intérêt des investisseurs pour la signature du secteur public local français et du modèle de l'AFL.

C'est une étape essentielle que viennent de franchir l'Agence et les collectivités locales françaises avec cette première émission, dont l'objectif était d'installer la signature de l'Agence sur les marchés internationaux et de la faire connaître auprès des investisseurs pour ses qualités intrinsèques. L'Agence, qui vient d'attribuer ses premières enveloppes de prêts, vise à constituer une source stable de financement à long terme pour les collectivités. Contact : www.agence-france-locale.fr

Services de proximité dans des bureaux de poste

Pour renforcer l'accès aux services de proximité, l'État et La Poste envisagent la transformation de quelques 1 000 bureaux de poste en maisons de services au public. Cette proposition a été examinée par le Bureau de l'AMF le 12 février dernier et transmise au président de La Poste au début du mois de mars. Les élus ont accueilli favorablement le principe de cette nouvelle forme de mutualisation. En revanche, ils ont demandé que s'ouvre immédiatement une discussion sur les contributions ou contreparties financières que devront apporter les communes ou les EPCI dans ce dispositif et souhaité recevoir des assurances sur la participation financière de l'Etat et des opérateurs partenaires de ces projets. www.amf.asso.fr / réf. CW13252

Transmission des montants de DGF

Alors que les budgets 2015 doivent être votés avant le 15 avril, les montants de DGF des communes et EPCI ne seront mis en ligne que début avril sur le site de la Direction générale des collectivités locales (www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr).

Ce retard rend particulièrement difficiles la préparation et l'adoption des budgets. L'AMF a saisi la DGCL le 11 mars dernier pour lui signifier ces difficultés et demander que les préfectures fassent preuve de souplesse lors de la réception des budgets votés.

Plus d'informations sur le site de l'AMF www.amf.asso.fr / réf. BW13220 et CW13247

Territoires ruraux : 50 mesures annoncées



Le 13 mars dernier, le Premier ministre a présenté, 50 mesures concrètes pour rapprocher les services publics des citoyens dans les territoires ruraux. Parmi ces mesures figure notamment le renforcement des pôles de santé, sujet dont l'AMF s'était préoccupée dès 2011 en organisant une Rencontre consacrée à la désertification médicale. L'accueil des services au public dans les bureaux de poste est également un domaine sur lequel l'AMF travaille depuis quelque temps avec La Poste. Par contre, comme le souligne Jean-Louis Puisségur, maire de Pointis-Inard (31), président de la commission des Communes et territoires ruraux de l'AMF, ces mesures « ne s'attaquent pas au problème de l'emploi » et les communes ne sont pas assez « ciblées » en tant que telles. Ces annonces sont faites au moment où se déroule la discussion sur le projet de loi NOTRe, l'occasion pour l'AMF de réaffirmer ses positions constantes : la réforme territoriale ne peut être imposée d'en haut mais doit tenir compte des réalités du terrain, et notamment celles des territoires ruraux.

Guide du commerce de centre-ville

Le Conseil du commerce de France a rédigé un guide pratique à destination des élus locaux. Préfacé par François Baroin, cet ouvrage recense des expériences pratiques menées dans des communes. L'association harmonieuse de commerces, de logements et de services garantit l'attractivité d'un centre-ville. Aussi ce guide vise à offrir aux maires les moyens de mener des actions efficaces en faveur du commerce de centre-ville, avec trois objectifs : évaluer l'offre commerciale de sa ville, faire du commerce un moteur d'activité et garantir un dialogue constructif entre la mairie, les commerçants et les CCI.

Ce guide est téléchargeable sur le site de l'AMF : www.amf.asso.fr / réf. BW13255

Partenariats

ART ET HISTOIRE

PREMIER CONGRÈS NATIONAL



A l'occasion des 30 ans du label Villes et Pays d'art et d'histoire, l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANV-PAH & VSSP) organise son premier congrès national les 28 et 29 avril prochain à Besançon avec pour thème : « Réformes ! Quel avenir

pour le patrimoine? ». En effet, dans un contexte législatif foisonnant, plusieurs lois adoptées ou en projet concernent directement ou indirectement le patrimoine, en particulier le projet de loi sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine, annoncé pour l'automne. Ce Congrès permettra de faire le point sur le contenu et l'efficacité de ces évolutions passées ou à venir. L'AMF, partenaire de cet évènement, sera représentée par Pierre Jarlier, sénateur-maire de Saint-Flour (15), président de sa commission Aménagement, urbanisme et habitat.

PHOTOGRAPHIE RENCONTRES D'ARLES



Les Rencontres d'Arles ont lancé le 15 avril dernier une plateforme numérique de ressources et d'ateliers créatifs qui propose une éducation au regard pour tous les publics grâce à un outil gratuit. Les communes peuvent se l'approprier dans le cadre du périscolaire notamment. Cet outil innovant propose une approche simple et ludique de la photographie : proposition d'ateliers pratiques, au croisement de disciplines telles que l'écriture, les arts plastiques, la lecture...

Par ailleurs, un jeu concours national est organisé en partenariat avec l'AMF. Vous pouvez choisir une photographie sur le site www.latelierdesphotographes.com, rubrique « Actualité », organiser un atelier d'éducation au regard et faire vos retours pour tenter de gagner des invitations au festival (6 juillet au 20 septembre) et des jeux Pause Photo Prose. **CONTACT** latelierdesphotographes@rencontres-arles.com

PATRIMOINE CONCOURS CEA-AMF

L'AMF organise en partenariat avec le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) et ARC-Nucléart un concours pour la conservation et la restauration de biens culturels de communes fran-



çaises, principalement en bois. La 14^e édition de ce concours pour la sauvegarde du patrimoine culturel local sera lancée en avril 2015, les candidatures devant être envoyées avant le 30 juin. Une

présélection des œuvres aura lieu en septembre et les lauréats du concours seront désignés au mois de novembre.

CONTACT www.arc-nucleart.fr Tél. : 04 38 78 35 52

PRÉVENTION HÉMOCHROMATOSE

Créée en 1989, l'association Hémochromatose France œuvre pour lutter contre l'hémochromatose, maladie génétique causée par un excès de fer dans le sang. Dans cet objectif,

elle réalise des opérations de sensibilisation publique contre cette maladie encore méconnue comme la semaine de campagne nationale de dépistage dont la 12^e édition aura lieu du 1^{er} au 6 juin 2015. Une personne sur 200 est atteinte par l'hémochromatose et deux à trois décès par jour sont dus à ses conséquences alors qu'un dépistage précoce et un traitement simple et peu coûteux permettent aux malades de vivre normalement.

CONTACT www.hemochromatose.fr

DÉPISTAGE CANCERS DE LA PEAU



Le syndicat national des dermatologues-vénérologues organise depuis dix-sept années consécutives la journée nationale de prévention et de dépistage des cancers de la peau.

L'édition 2015 qui aura lieu le 28 mai sera axée autour de la sensibilisation des publics les plus à risque sur les dangers d'une surexposition aux UV dans le cadre professionnel ou lors d'activités de loisir de plein air. Des opérations de dépistages anonymes et gratuits auront lieu dans toute la France avec le soutien de l'Institut national du cancer (INCa). De plus en plus de Français sont touchés par le mélanome avec 11 000 nouveaux cas détectés et 1 672 décès recensés en 2012 selon l'INCa.

CONTACT www.dermatos.fr

SPORT ASSOCIATION 14

« 14 » est une association créée en août 2009. « 14 » réunit parmi ses membres l'ensemble du mouvement sportif français : familles de victimes, parents de jeunes sportifs, sportifs pratiquants, médecins...

Sa vocation est de promouvoir et d'organiser des actions de communication visant à informer le grand public sur les moyens de prévenir le phénomène de « mort subite » chez le sportif notamment à travers les « dix règles d'or ». Retrouvez ces préconisations sur www.association14.org

Rythmes scolaires

L'AMF a eu gain de cause sur le PEDT, condition devenue obligatoire pour l'obtention de l'aide du fonds de soutien des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2015.

Comme l'AMF l'a demandé, la circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 précise que le projet éducatif territorial (PEDT) est un instrument souple et adaptable à toutes les réalités locales. En d'autres termes, les collectivités territoriales disposent d'une liberté dans le choix du mode d'accueil périscolaire (garde-rie, espace ludique, accueil de loisirs sans hébergement) et du type d'activités. En sus, dans le cadre du plan de mobilisation pour les valeurs de la République, la ministre de l'Éducation nationale a repris la proposition de l'AMF d'inclure un volet laïcité et citoyenneté dans les PEDT. En vue de la généralisation des PEDT, l'Éducation nationale a aussi prévu le renforcement des groupements d'appui départementaux (GAD), mobilisant notamment le mouvement d'éducation populaire et a créé une banque de ressources sur www.pedt.education.gouv.fr. Concernant le fonds de soutien, l'AMF attend prochainement des instructions sur les modalités de versement à compter de la rentrée 2015.

Des décrets et une circulaire CNAF. S'agissant des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) déclarés, plusieurs textes récents ont été publiés. Le décret n°2014-1320 du 3 novembre 2014 redéfinit les notions de temps périscolaire (jours avec école) et

de temps extrascolaire (jours sans école). Trois arrêtés du 5 novembre 2014 visent à simplifier le mode de déclaration et à alléger les diplômes requis pour les fonctions de direction et d'animation (voir note n° CW13100 sur www.amf.asso.fr). De son côté, la CNAF a publié une circulaire du 25 février 2015 visant à préciser les modalités de mise en œuvre du fonds "publics et territoires" visant notamment à accroître l'accessibilité des établissements d'accueil du jeune enfant et des ALSH déclarés, adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques ou à des questions d'employabilité ou à des situations de fragilité, et soutenir les projets des adolescents. Il peut se cumuler avec d'autres aides issues du Fonds national d'action sociale. Enfin, en lien avec l'AMF, la CNAF adresse actuellement une nouvelle enquête aux 23 300 communes dotées d'une école publique afin de mieux connaître les modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les communes et intercommunalités, d'évaluer les besoins et les incidences éventuelles en matière de financement par les CAF pour la rentrée 2015. Les réponses doivent parvenir avant le 17 avril 2015.

POLICES MUNICIPALES PROTECTION DES AGENTS

Faisant suite à la demande de l'AMF à l'issue des attentats de janvier dernier, le gouvernement a décidé de contribuer jusqu'en 2017 à l'amélioration des conditions de protection des agents de police municipale et des gardes-champêtres. L'État participera ainsi à l'acquisition par les communes et EPCI de gilets pare-balles à hauteur de 50 % du coût d'achat, dans la limite de 250 € par gilet. Cette mesure s'applique également aux achats réalisés depuis le 1^{er} décembre 2014. Une subvention sera également attribuée pour l'achat de terminaux portatifs de radiocommunication, interopérables avec les réseaux de la police et de la gendarmerie nationales, à hauteur de 30 % du coût d'achat, plafonnée à 420 € par poste. Les préfets sont chargés de collecter les demandes de subvention auprès des maires et des présidents d'EPCI. www.amf.asso.fr/réf.BW13294

OUVRAGES D'ART UN RECENSEMENT EN COURS

La loi n°2014-774 du 7 juillet 2014, qui vise à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement de voies, clarifie le régime de répartition des travaux à réaliser par les collectivités locales et les opérateurs (RFF, VNF, etc...). Dorénavant, s'applique un principe dit « de référence » pour les nouveaux ouvrages comme pour ceux qui existent, consistant en « la prise en charge par le gestionnaire de l'infrastructure de l'ensemble des charges relatives à la structure de l'ouvrage », selon une répartition basée sur les capacités financières des collectivités locales (décret en cours). A cet effet, la loi a prévu un recensement national de ces ouvrages afin d'élaborer des conventions entre les parties. Un courrier du MEDDE, en ce sens, a été adressé à tous les préfets en février dernier.

Déclaration de patrimoine

Le décret n° 2015-246 du 3 mars 2015 permet aux personnes* soumises aux obligations déclaratives prévues par les lois relatives à la transparence de la vie publique de transmettre par voie dématérialisée leurs déclarations de situation patrimoniale et d'intérêts à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Cette faculté s'ajoute à la possibilité de transmettre les déclarations par voie papier. La déclaration en ligne est disponible sur www.hatvp.fr

* Maires de communes de plus de 20 000 habitants, ...

Voir page 5 du guide « statut de l'élu » sur www.amf.asso.fr

Collecte des seringues

Leur présence dans les collectes de déchets ménagers expose les personnels à des risques d'accidents. L'éco-organisme spécialisé DASTRI prend en charge la gestion des déchets produits par les patients en auto-traitement : il organise la distribution gratuite des boîtes, leur collecte et leur élimination. Les collectivités qui ont déjà organisé leur propre dispositif de collecte des aiguilles peuvent, soit arrêter leur collecte et laisser DASTRI prendre le relais, soit demander à entrer dans le réseau de collecte de DASTRI.

Voir www.dastri.fr

Tarifs SACEM

Dans le cadre du protocole d'accord avec la SACEM, l'AMF a obtenu une revalorisation plus modérée que prévue des forfaits applicables aux communes de 2 000 habitants et moins en obtenant que celle-ci s'appuie sur l'indice INSEE des prix à la consommation, et non sur l'indice INSEE des activités culturelles et de loisirs. En outre, l'AMF devrait prochainement acter l'application possible de ces forfaits aux associations subventionnées par les communes ou EPCI pour l'organisation de fêtes offertes aux habitants.

La vie du réseau

Communes nouvelles : l'AMF à vos côtés

Dans le cadre de ses missions, l'AMF intervient en région lors de réunions d'information à l'attention des maires et des présidents de communautés. Sollicitée notamment sur les communes nouvelles, l'AMF a tenu une réunion sur ce thème le 26 février 2015 à Villeneuve-la-Rivière (Pyrénées-Orientales). Marie-Cécile Georges, responsable du département Intercommunalité a pu apporter des informations sur la création de communes nouvelles et répondre aux questions sur ce dispositif.

Prochaines dates : 17 avril en Mayenne (53) ; 23 avril dans la Vienne (86) ; 24 avril dans le Bas-Rhin (67) et le Haut-Rhin (68) ; le 7 mai en Corrèze (19).

L'AMF en région

Lors des Assises des territoires du 24 avril 2015 à Tulle (organisées par l'association des maires de la Corrèze), FONPEL sera présent. Au Salon des élus locaux d'Aquitaine (Selaq) les 6 et 7 mai prochain à Bordeaux (organisé par les associations départementales des maires de Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques), plusieurs services de l'AMF seront également à la disposition des élus sur un stand (Maires de France, FONPEL et département Intercommunalité).

Réunion des directeurs d'associations départementales

Le 10 mars dernier, 67 responsables d'associations départementales (AD), en présence des services de l'AMF et sous la présidence du Directeur général, Rollon Mouchel-Blaisot, ont fait le bilan

des actions 2015 : création d'un groupe de travail AMF/AD pour faire le point sur le problème des cotisations communes/communautés, renforcement de la mutualisation des moyens et de la production entre l'AMF et les AD, aides aux AD les plus fragiles.

Prochaines réunions : 30 juin – 29 septembre 2015

Normes

La délégation aux collectivités territoriales du Sénat a mis en ligne un questionnaire sur la simplification des normes sur www.senat.fr de novembre 2014 à fin janvier 2015. L'AMF a relayé cette consultation auprès de ses adhérents. Grâce à cet appui la participation des élus locaux a ainsi été très significative : près de 4 200 réponses ont été reçues, 76 % émanant de maires. Résultats : 63,8 % des élus ont désigné l'urbanisme et le droit des sols comme secteur prioritaire de simplification, 36 % la mise en accessibilité des établissements recevant du public, 24,7 % la réglementation de l'achat public, et l'environnement.

Réunions Mairie 2000

Plusieurs réunions organisées à partir du catalogue de modules seront proposées en mai : dans le Calvados le 5 mai sur les finances locales, en Haute-Savoie le 12 mai sur la fin des tarifs réglementés d'énergie et dans le Cher le 22 mai sur la médiation et autres modes de règlements des conflits. Par ailleurs, Mairie 2000 et le Conseil national de l'ordre des architectes (CNOA) proposent aux associations départementales une réunion de sensibilisation sur les Agendas d'accessibilité programmée à compter de fin avril. Rappelons que les dossiers d'AD/AP doivent obligatoirement être déposés avant le 27 septembre 2015.

Contact : nathalie.dotres@amf.asso.fr

AGENDA DE L'AMF

- 15 AVRIL**
Rencontre AMF des intercommunalités
29 AVRIL
Groupe de travail Laïcité
12 MAI
Commission des finances
13 MAI
Groupe de travail Laïcité
21 MAI
Bureau de l'AMF
27 MAI
• Rencontre des communes nouvelles
• Groupe de travail Laïcité
4 JUIN
Comité directeur de l'AMF

AGENDA DES AD

- 17 AVRIL**
Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Vienne
18 AVRIL
Assemblée générale de l'association départementale des maires du Loiret
24 AVRIL
• Assemblée générale de l'association départementale des maires du Jura
• Assises des territoires à Tulle
5 MAI
Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Hérault
6-7 MAI
Salon des élus locaux d'Aquitaine à Bordeaux
9 MAI
Assemblée générale de l'association départementale des maires du Doubs
13-17 MAI
Congrès de l'ANDAM
19 MAI
Assemblée générale de l'association départementale des maires de l'Yonne
30 MAI
Assemblée générale de l'association départementale des maires de Saône-et-Loire
11 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale des maires du Nord
19 JUIN
Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Charente

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 323 D'AVRIL 2015

Communes nouvelles

Pourquoi et comment se lancer ?

Interco Les nouvelles règles de l'accord local dans les conseils communautaires

Enquête Les maisons de santé pluridisciplinaires

Accessibilité Bâtiments publics : tout savoir pour faire son Ad'AP

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 323.

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli, Naëma Tilhac. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulob, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1; © Half-point/Fotolia, p. 1; © mipan•Adrian Hillman/Fotolia/Fotolia, p. 2; nemesis2207/Fotolia, p. 3

maire-info.com

59 705 abonnés
reçoivent le quotidien d'informations destiné aux élus locaux